

Happy Home Orphanage

Stellah, Migori District, Kenya



L'orphelinat Happy Home au Kenya

Le département d'agronomie de l'université de Louvain mène depuis plusieurs années des projets de recherche et développement agricole dans la région de Migori, le sud-ouest pauvre du Kenya. Confrontés à la dure réalité locale, chercheurs et étudiants se sont rapidement engagés personnellement dans des projets d'aide humanitaire.

Dans cette région, ils ont été frappés par la pénurie criante d'hébergement pour enfants orphelins. Cette situation n'est pas seulement due à l'état de pauvreté extrême, mais est surtout la conséquence de l'épidémie endémique de SIDA. Arrivée actuellement à une phase de maturité, c'est-à-dire de décès, elle décime la population active en laissant derrière elle sans ressources, jeunes enfants et grands-parents épuisés.

En collaboration active avec les notables du village, une équipe de jeunes coopérants a entrepris en 2006 de fonder un orphelinat pouvant accueillir jusqu'à 60 enfants dans un ancien petit hôpital à Stellah. C'est une énorme entreprise à long terme pour laquelle nous avons vraiment besoin de votre aide active.

Tout d'abord, ce bâtiment doit être rénové. Le toit en tôle ondulée est en mauvais état et doit être remplacé. Les plafonds ont souffert, il faut réparer ou remplacer des fenêtres et des portes, cloisonner des pièces. Une bonne couche de peinture s'avère indispensable. De gros travaux de réfection des citernes d'eau de pluie, seule source d'approvisionnement en eau disponible, sont prévus.



Ensuite, une équipe permanente a été mise sur pied. Un manager expérimenté, une assistante sociale, des gardes d'enfant de jour et de nuit, une infirmière, du personnel de cuisine et d'entretien... L'ensemble des salaires représentent des frais fixes mensuels.



Enfin, il faut assurer à chaque enfant, alimentation, habillement, éducation et soins médicaux. Ces frais ont été estimés à 30 euros par mois et par enfant. Oui, il suffit d'**un euro par jour** pour assurer la subsistance complète d'un enfant ! Voudriez-vous assurer le parrainage d'un orphelin ? Ou connaissez-vous une personne susceptible de le faire ? Votre aide serait tellement appréciée !

Tous les détails de notre action et les dernières nouvelles se trouvent sur notre site:

www.HappyHomeKenya.org

Quelques éléments d'appréciation:

- Après une longue procédure, nous avons pu décrocher les certificats d'exploitation nécessaires après des deux ministères compétents.
- Au Kenya, nous avons mis sur pieds une équipe de gestion du projet très compétente. La pérennité de l'orphelinat reste pour nous une des priorités majeures.
- Chaque Euro reçu sera intégralement transféré au compte de l'orphelinat. Tous les frais de fonctionnement en Belgique sont pris en charge par les bénévoles eux-mêmes.
- La comptabilité de l'orphelinat est organisée soigneusement et sous contrôle. Elle sera publiée de manière régulière.
- Tous les donateurs permanents, parrains et marraines, recevront trimestriellement le rapport d'avancement et d'information.
- En Belgique, l'équipe de base se compose du Professeur Roel Merckx, de Hilde Keunen et de Christian Vandeplass, le père d'Isabelle qui réside sur place.
- Notre action est hébergée comme projet reconnu par l'asbl A.M.I.E., Ericastraat 9, 2440 Geel, qui pourra émettre une **attestation fiscale** pour tout don atteignant annuellement 30-EUR.
- Vous trouverez tous les détails de notre action et mises à jour sur: www.HappyHomeKenya.org
- Contact en Belgique (Fr – Nl – Eng): Christian Vandeplass, rue Fond Thirion 61, 1410 Waterloo, tel.: 02.354.74.41, fax 02.367.10.71, e-mail: info@HappyHomeKenya.org
- Compte bancaire pour les donations: **979-326 10 73-35** de l'asbl A.M.I.E. , Ericastraat 9, 2440-Geel.

♥ Formulaire de donation:

Mr/Mme :

Adresse complète:

Tel / E-mail:

Je désire faire un don unique de :.....-EUR destiné à la rénovation et au développement de l'orphelinat Happy Home au Kenya.

J'assure volontiers le **parrainage** complet d'un enfant orphelin en versant mensuellement 30-Eur.

Je préfère contribuer de manière permanente à l'hébergement des orphelins dans une structure familiale et je verse mensuellement une contribution de-EUR.

En cas d'interruption de mes versements, je m'engage à prévenir Happy Home au moins deux mois à l'avance, de manière à leur permettre de trouver un reprenneur à mon parrainage.

Toute donation au compte bancaire: **979-326 10 73-35** de l'asbl A.M.I.E. , Ericastraat 9, 2440-Geel.

J'aimerais recevoir une attestation fiscale.

Date,....., Signature:

A retourner à: Christian Vandeplass, Rue Fond Thirion 61, 1410-Waterloo Fx 02 367 10 71